

Séance du 9 novembre 2020

M. le président. La parole est à M. Jean-Noël Barrot, pour soutenir **l'amendement n° 2130**.

M. Jean-Noël Barrot. Je me fais, avec cet amendement, l'écho des riverains des aérodromes de France, singulièrement de ceux de Toussus-le-Noble, qui sont exaspérés et découragés par le niveau de bruit auquel ils sont exposés.

L'aérodrome de Toussus-le-Noble n'est pas nécessairement connu de l'ensemble d'entre vous, mais il est le quatrième aérodrome français après Roissy, Orly et Nice en termes de nombre de mouvements, c'est-à-dire de décollages et d'atterrissages. Il en a compté 135 000 en 2019, ce qui représente un décollage toutes les deux minutes. Cette activité s'explique par le fait que c'est à Toussus-le-Noble que sont formés 25 % des pilotes français. Ces décollages provoquent, toutes les deux minutes, des pics sonores qui perturbent les riverains et occasionnent des dommages ; on sait aujourd'hui en effet qu'ils ont des conséquences considérables sur la santé publique.

Cet amendement vise à accompagner les aéroclubs associatifs qui forment ces pilotes français en leur versant une prime à la conversion pour faciliter leur transition vers des motorisations plus économes en énergie et plus silencieuses, en profitant du plan de relance pour mettre en place un tel dispositif. Lorsque nous en avons discuté en commission, monsieur le rapporteur spécial, vous m'avez signalé que la prime à la conversion s'adressait aux ménages modestes et non aux associations, et je comprends votre argument. Je m'attends, madame la ministre, monsieur le ministre délégué, à la même réponse de votre part et suis prêt à retirer cet amendement. Je vous demande cependant de nous indiquer comment l'on pourrait, au travers du plan de relance censé donner un coup de pouce à l'industrie aéronautique et l'accompagner vers un chemin plus vertueux, alléger dans le même temps la souffrance quotidienne que subissent les riverains des aérodromes comme celui de Toussus-le-Noble.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Aubert, rapporteur spécial. Monsieur Barrot, vous avez fort bien – mieux que je ne l'aurais fait – exprimé les raisons de mon avis défavorable. J'ai donc deux nouvelles, une mauvaise et une bonne. La mauvaise, c'est que je suis tenu par le vote de la commission, qui a rendu un avis défavorable à votre amendement. La bonne nouvelle, c'est que, sensible aux arguments que vous avez avancés sur la pollution sonore, j'ai déposé, sur ce thème, un amendement que nous étudierons ultérieurement et fondé sur un raisonnement différent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Barbara Pompili, ministre. Nous partageons sans doute tous l'objectif consistant à déployer des avions émettant moins de gaz à effet de serre et faisant moins de bruit. Les premiers avions électriques légers constituent aujourd'hui une perspective crédible, et le volet aéronautique du plan France relance prévoit d'ailleurs, dès le printemps prochain, d'importants budgets de recherche pour le développement des avions décarbonés du futur. Votre proposition semble un peu prématurée, d'autant qu'elle consiste à prélever des crédits réservés pour le ferroviaire : or, dans la période actuelle, il ne semble pas opportun de priver le ferroviaire des moyens dont il a un grand besoin pour la régénération des voies ou le développement du fret.

La question de l'aviation légère et sportive pratiquée au sein des aéroclubs et des écoles d'aviation est importante, monsieur le député, et je vous propose de revenir vers vous dans

Séance du 9 novembre 2020

quelques semaines, après que les services de mon ministère auront étudié, en lien avec Jean-Baptiste Djebbari et la direction générale de l'aviation civile – DGAC –, les solutions qui pourraient être mises en œuvre et déployées progressivement. (c'est moi qui souligne!!) En l'état actuel des choses, je vous invite à retirer cet amendement, et émettrai à défaut un avis défavorable.

(L'amendement n° 2130 est retiré.)

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Piron, pour soutenir l'amendement n° 3014.

Mme Béatrice Piron. En tant que députée des Yvelines, j'ai moi aussi un aérodrome dans ma circonscription – c'est d'ailleurs pratiquement le cas de tous les députés, car il y a 500 aérodromes en France. Les personnes se trouvant à proximité de ces infrastructures subissent des nuisances sonores liées à la formation des pilotes, qui nécessite de nombreux décollages et atterrissages, ce dont ils se plaignent.

Afin de remédier à cette situation, nous souhaitons que le développement de l'aviation électrique puisse bénéficier d'une incitation. Pour cela, nous proposons avec notre amendement d'aider les aéroclubs, les écoles de pilotage et les aérodromes à installer des bornes de recharge. Je crois, monsieur le ministre délégué, que vous avez déjà eu l'occasion d'essayer l'avion électrique en France,...

M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué. Absolument !

Mme Béatrice Piron. ...et vous savez donc sans doute qu'il n'y a actuellement que deux aérodromes en France à être équipés de bornes de recharge pour les avions électriques. C'est bien de promouvoir la fabrication d'avions français et d'inciter l'industrie aéronautique française à construire des avions électriques, mais qui achètera ces avions si les aérodromes français ne sont pas équipés de bornes de recharge ? Nous souhaitons que les aéroclubs et les écoles de pilotage bénéficient d'un soutien financier afin qu'ils remplacent leurs avions à moteur thermique par des avions à moteur électrique, ou bien qu'ils équipent les aérodromes en bornes de recharge, afin de constituer un maillage d'environ un aérodrome sur dix équipé de bornes de recharge.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Aubert, rapporteur spécial. Cet amendement, que la commission n'a pas examiné et sur lequel je m'exprimerai donc à titre personnel, présente à la fois des points communs et des différences avec l'amendement n° 2130 que nous venons d'examiner. L'amendement de M. Barrot se référait à la notion de prime à la conversion, ce qui me gênait car je ne pense pas souhaitable que la même expression soit utilisée pour désigner un dispositif s'appliquant à la fois aux ménages très modestes voulant changer de voiture et aux propriétaires d'un avion qui veulent le remplacer. Dès lors que votre amendement ne fait pas mention de la prime à la conversion, madame Piron, je n'ai plus de raison de m'y opposer et je vais donc émettre un avis favorable, considérant que le développement de l'aviation électrique légère constitue un moyen intéressant de traiter la question des nuisances sonores.

Cela dit, je pense qu'il faut éviter de traiter les problèmes locaux par des dispositifs budgétaires, car la loi que nous votons est destinée à s'appliquer à tous. Si votre amendement devait être adopté, je souhaiterais donc qu'il ne se limite pas aux petits avions, mais qu'il s'applique à d'autres types

Séance du 9 novembre 2020

d'aéronefs, par exemple aux hélicoptères électriques, dont on voit apparaître les premiers modèles – notamment dans ma circonscription, où ils sont conçus par une entreprise locale – ou à l'avion à hydrogène. En tout état de cause, il me paraît souhaitable d'élargir les dispositifs d'incitation à la mise en œuvre de modes de transports non polluants. Sous cette condition, j'émetts donc un avis favorable à l'amendement n° 3014.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Barbara Pompili, ministre. Pour les mêmes raisons que celles précédemment exposées, j'émetts un avis défavorable à cet amendement – que je vous invite à retirer, en vous faisant la même proposition qu'à Jean-Noël Barrot.

(L'amendement n° 3014 est retiré.)